

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : Gilles GUICHON (est appelé à siéger Anne BLADE) ; Gérald HUSSON (est appelé à siéger Anne-Marie GRAND) ; Henri GUIDOT (est appelé à siéger Hélène GUYON) ; Bernard JAILLET, Daniel TOURNIER (est appelé à siéger Catherine SCHAEFFER) ; Michèle BERTHOLINO (donne pouvoir à Michel BLASER) ; Denis MOREL.

Absent : Magali PEUGET

Secrétaire de séance : Didier BERREZ

Départ de Christophe RODIA à 20h23, le résultat des votes sera donc modifié.

L'ordre du jour :

1. **Approbation compte-rendu conseil communautaire du 3 juillet 2018**
2. **Délégations d'attributions : décisions du Président et du Bureau**
3. **Agence départementale d'ingénierie : statuts**
4. **Fusion de communautés de communes**
5. **Finances**
 - Décisions modificatives
 - Approbation attributions de compensations définitives 2018
 - Taxe GEMAPI
 - Adhésion au GIP Bourgogne Franche Comté
 - Cessation du véhicule Sandero
 - Adhésion services mutualisés SIDEC
6. **Développement économique et mutualisation**
 - Aide à l'immobilier d'entreprise
7. **Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance**
 - Multi-accueil Pause Câlin : mise à jour règlement de fonctionnement
8. **Culture et communication**
 - Rapport d'activités 2017
 - Redéploiement dispositifs numériques au Musée du jouet
 - Délibérations affectations collections acquises au Musée du Jouet
9. **Tourisme, Commerce et Patrimoine**
 - Aménagement site le Regardoir
 - Modification horaires ouverture Office de tourisme
10. **Service à la population et CIAS**
 - Commission intercommunale pour l'accessibilité
11. **Vie sportive et associative**
 - Vestiaires de Coyron
12. **Environnement et PNR Haut-Jura**
 - Conseil en énergie partagée (CEP)

- Certificat d'économie d'énergie (CEE)
- Grand cycle de l'eau
- Chaudière bois granulés siège de Jura Sud

13. Communications diverses

Julien MANNA, Maire de Jeurre souhaite la bienvenue à l'ensemble du conseil communautaire.

Le Président souhaite également la bienvenue à toutes et tous.

Il indique que Jura Sud va changer son fonctionnement pour les envois des convocations car les conseillers communautaires (de Chancia notamment) ont reçu trop tardivement leur invitation. Il précise que, dorénavant, dès qu'une date est retenue, les conseillers communautaires seront informés par mail. De plus, le jour des envois postaux, un mail sera envoyé en parallèle afin de palier à cette problématique.

Pascal GAROFALO dresse un bilan des réunions depuis le dernier conseil communautaire du 3 juillet 2018 : il indique qu'il y a eu 2 réunions de bureaux, 2 réunions de services ainsi que 5 commissions.

Le Président précise que les comptes-rendus des commissions culture et communication, développement économique et mutualisation, pays de Ludy -affaires scolaires et petite enfance-, vie sportive et associative ont été envoyés par mail.

Quant aux comptes-rendus des commissions : développement économique et mutualisation (du 25 septembre dernier) ainsi que service à la population et CIAS seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion du conseil, le Président propose à Monsieur Didier BERREZ, conseiller communautaire titulaire de Moirans-en-Montagne, d'être secrétaire de séance. Celui-ci accepte.

Pascal GAROFALO présente les différentes excuses. Laure BEVAND procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 3 juillet 2018

Il convient d'approuver le compte-rendu du 3 juillet 2018, validé par Michel BLASER, secrétaire de séance lors de la dernière réunion.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

2. Délégations d'attributions : décisions du Président et du Bureau

Depuis le conseil communautaire du 03/07/2018, il y a eu 2 décisions de Bureaux, Le Président procède à la lecture de ces 2 décisions :

Décision du Bureau :

N°DB011 2018 du 23 juillet 2018 :

Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance
Restructuration de la crèche « Pause Câlin »

Décision du Bureau :

N°DB012 2018 du 23 juillet 2018 :

Environnement et PNR Haut-Jura
Installation d'une chaudière granulés bois

Pascal GAROFALO dresse un point sur les travaux 2018 qui démontre la concrétisation des projets portés sous ce mandat :

- ⇒ Rénovation-extension du Multi-accueil, finalisé,
- ⇒ Rénovation-extension Groupe scolaire à Etival, finalisé,

- ⇒ Chaudière bois granulé au siège de Jura Sud, en cours,
- ⇒ Centre d'hébergement des apprentis, en cours,
- ⇒ Toiture site archéologique, en cours,
- ⇒ Vestiaires de Coyron, en cours,
- ⇒ ZAE Les Quarrés, étude finalisée et lancement travaux d'aménagement fin 2018 / début 2019,
- ⇒ Démolition bâtiment grande hauteur, d'ici fin d'année.

3. Agence départementale d'ingénierie : statuts

Le Président précise que, suite à la délibération prise le 07 juin 2018 à Chancia approuvant le principe d'une adhésion à l'agence départementale d'ingénierie, il convient d'approuver les futurs statuts de cet établissement public administratif.

Son nom :

Territoires Ingénierie Jura

Son objet :

L'Agence départementale a pour objet d'apporter à ses adhérents des prestations en matière d'ingénierie, d'assistance technique et de conseil dans les domaines suivants :

- Aménagement : routes, déplacements doux, eau et assainissement,
- Finances,
- Juridique,
- Numérique : très haut débit et usages numériques,
- Tourisme,
- Et tout autre domaine entrant dans les compétences des membres qui serait décidé par l'assemblée générale.

L'Agence départementale, dans le cadre de ses missions, dispense différents types de prestations :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Conseil dans les domaines juridiques et financiers,
- Maîtrise d'œuvre,
- Maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Prestations d'ingénierie.

Sa gouvernance :

Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence départementale, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les EPCI.

L'adhésion d'un EPCI n'entraîne pas l'adhésion individuelle des communes qui le composent.

Les membres de l'**Assemblée générale** sont répartis en trois collèges, seuls les deux premiers collèges ont voix délibérative :

- 1er collège : collège des Conseillers départementaux désignés par l'Assemblée départementale à raison d'un membre par canton,
- 2ème collège : collège des Présidents d'intercommunalités adhérentes ou leur représentant disposant chacun d'une voix, et des Maires ou leur représentant.
- 3ème collège : collège des personnalités qualifiées et associées représentant tout organisme qui n'appartient pas aux catégories définies à l'article L.5511-1 du CGCT.

Outre le Président du Conseil départemental, Président de droit de l'Agence départementale, le **Conseil d'administration** comprend autant de représentants du Département que de représentants des EPCI adhérents, membres avec voix délibérative.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés selon les modalités définies en Assemblée générale :

- Pour le 1er collège, le groupe des Conseillers départementaux, désignés par l'Assemblée départementale,
- Pour le 2nd collège, le groupe des Présidents d'intercommunalité ou leur représentant.

Le Président du Conseil d'administration est assisté par deux Vice-présidents désignés par le Conseil d'administration et issus de chacun des collèges. Le Premier Vice-président est issu du collège des EPCI.

Ses ressources :

- La participation financière de ses membres (cotisation de 1 000€/an pour CC < 8000 hab ; 100€ pour les communes),
- Les produits des services et prestations rendues,
- Des subventions et dotations,
- De toute autre recette provenant de l'exercice de ses activités autorisées par les lois et règlements.

18h44, arrivée de Sandrine PRUDENT

18h45, arrivée d'Anne BLADE

Michel BLASER demande si les communes peuvent adhérer à cette agence.
Le Président lui répond qu'elles le peuvent mais qu'elles n'y sont pas obligées.

Pascal GAROFALO demandant s'il y a des questions, Catherine SCHAEFFER l'interroge sur l'avenir du Département et s'il n'y a pas une remise en cause des compétences du Département.

Le Président lui répond que l'on ne connaît pas l'avenir du Département et que cette agence permettra de travailler davantage ensemble en bonne complémentarité en faveur du territoire.

Isabelle TISSOT complète son propos en disant qu'il faut considérer cette agence plutôt comme un outil.

Serge LACROIX indique que si cet outil ne convient pas, la collectivité a également la possibilité de se retirer : c'est précisé dans les statuts.

Le Président résume en disant que c'est un outil assez souple.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

4. Fusion de communautés de communes

Pascal GAROFALO explique que 2 rencontres se sont déroulées sur le mois écoulé.

1. Le vendredi 31 août à l'initiative des services d'Etat, entre les 5 communautés de communes du Haut-Jura. Il en ressort que les 3 communautés de communes Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcade et Station des Rousses ont émis un avis favorable à une fusion. Les 2 communautés de communes La Grandvallièrre et Jura Sud ont émis un avis défavorable.

Conformément aux échanges de la Commission des Maires du 07 juin 2018, la CC Jura Sud a fait parvenir au Préfet un courrier pour réaffirmer sa position : pas de fusion avant 2020 et une majorité de Maires favorable à une fusion côté « lac de Vouglans » plutôt que côté « Haut-Jura ».

2. Le vendredi 14 septembre à l'initiative de la CC Pays des Lacs, entre les 5 communautés de communes côté « lacs ».

Les échanges autour des compétences et d'un souhait d'un projet commun ont été riches. Chaque communauté de communes se charge d'envoyer un courrier au Préfet pour l'informer de la volonté de réfléchir à une fusion côté « lacs ».

Il est proposé de délibérer pour officialiser la position de la communauté de communes Jura Sud à savoir :

- La CC Jura Sud ne souhaite pas faire partie du périmètre d'étude côté « Haut-jura »
- La CC Jura Sud a une préférence pour une future fusion avec les communautés de communes jouxtant le lac de Vouglans.
- La CC Jura Sud suivra les études côté « Haut-Jura » et côté « lacs » pour permettre à chaque commune membre de choisir en connaissance de cause.

Pour information, tous les élus municipaux côté Haut-Jura seront prochainement conviés par les services d'Etat pour un séminaire le 10 novembre 2018

Le Président indique qu'il souhaite que Jura Sud assiste à toutes les réunions du Haut-Jura : ce sera Alain RIGAUD qui représentera la collectivité en tant que 2^{ème} vice-président de la collectivité. L'intérêt se double puisqu'en tant que Maire de Vaux-les-Saint-C., il ne souhaite pas fusionner côté « lacs ».

Alain RIGAUD salue cette proposition « sage » du Président et indique que c'est intéressant d'avoir les deux points de vues.

Pascal GAROFALO le remercie.

Grégoire LONG demande le « ressenti » des autres communautés de communes. Le Président lui indique que c'est un ressenti positif mais précise qu'il y a une énorme différence entre « Pays des lacs et Haut-Jura ».

Julien MANNA indique que la commune de Jeurre souhaite se rapprocher de Vaux-les-Saint-Claude, Molinges et Chassal en créant éventuellement une commune nouvelle.

Serge LACROIX précise que suite à la réunion en sous-préfecture lundi dernier, Monsieur le Préfet a levé le doute juridique par rapport au SCOT du Haut-Jura et l'adhésion au Parc Naturel du Haut-Jura. Si Jura Sud se dirige du côté « lacs », la collectivité pourra sortir du SCOT.

Il ajoute qu'il va falloir travailler arduement et rapidement sur le projet car si la collectivité ne fait rien maintenant, elle n'aura plus le choix de son projet.

Le Président souhaite que la collectivité prenne un cabinet pour étudier plus le projet côté « lacs ».

Guy MOREL réaffirme son souhait suite à la réunion des Maires de se tourner du côté de Vouglans, pour lui, c'est une logique de territoire.

Isabelle TISSOT demande si les autres communautés de communes ont délibéré.
Le Président lui indique que pour Haut-Jura Saint-Claude, ce sera dans la semaine.

Il ajoute que la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) aura lieu début octobre et que si la collectivité présente à Monsieur le Préfet une délibération avec le choix d'un cabinet pour travailler sur le sujet, il y a de grandes chances qu'il accepte le souhait de la communauté de communes Jura Sud.

Michel BLASER s'interroge sur la tendance de la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux.
Pascal GAROFALO lui répond qu'elle se tourne plutôt du côté du Haut-Jura.

Jacques BAUDURET demande si la future communauté de communes côté « lacs » aura une taille suffisante vis-à-vis des autres collectivités et des financeurs.

Pascal GAROFALO lui répond que c'est une très bonne question. Il indique qu'au-delà de la taille, l'enjeu est ce que le projet que l'on souhaite construire. Selon lui, le lac de Vouglans est un réel point fort qui peut apporter beaucoup pour la nouvelle collectivité : une image qui permettra d'être identifié fortement comme Jura Sud l'est actuellement avec son identité « Pays de l'enfant ». Cependant, effectivement, à terme, peut-être que ça ne suffira pas.

Serge LACROIX complète en disant qu'à terme, d'ici quelques années, il faut s'attendre à ce qu'il reste 3 communautés de communes dans le Jura autour de Lons-le-Saunier, Dole et le sud regroupant le « Haut-Jura » et les « lacs ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

5. Finances

- Décisions modificatives

Le Président précise que 4 décisions modificatives sont à prendre pour réajuster les budgets : Budget Général, Musée du Jouet, SPANC, ZA Les Quarrés.

BUDGET GÉNÉRAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 -Eau & assainissement	- €	760.00 €	- €	- €
D-60631- Fournitures d'entretien	- €	500.00 €	- €	- €
D -6161 - Assurances multirisques	- €	200.00 €	- €	- €
D-6231- Annonces et insertions	- €	250.00 €	- €	- €
D-6238- Frais divers de publicité	- €	660.00 €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	2 370.00 €	- €	- €
D - 739223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- 31 521.00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	- 31 521.00 €	- €	- €	- €
D-657341 - Communes membres du GFP	- €	45 496.00 €	- €	- €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- €	45 496.00 €	- €	- €
D - 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- €	210.00 €	- €	- €
TOTAL D 66 : Charges financières	- €	210.00 €	- €	- €
R - 6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	- €	- €	- €	11 855.00 €
TOTAL D 013 : Atténuations de charges	- €	- €	- €	11 855.00 €
R - 74781 -Participation CAF Ludothèque	- €	- €	- €	1 700.00 €
R - 74782 -Participation CAF Crèche	- €	- €	- €	3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, Subventions, Participations	- €	- €	- €	4 700.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 31 521.00 €	48 076.00 €	- €	16 555.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		16 555.00 €		16 555.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	- €	165.00 €		
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles	- €	165.00 €	- €	- €
D-23151 - Travaux de réfection Via Ferrata	- €	7 100.00 €	- €	- €
D-23136 - Réhabilitation Crèche	- 7 265.00 €			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	- 7 265.00 €	7 100.00 €	- €	- €
D - 2763486 - Participation Budget SPANC	- €	43 200.00 €		
TOTAL D 27 - Autres immobilisations financières	- €	43 200.00 €	- €	- €
R - 2763486 - Participation Budget SPANC	- €	- €	- €	43 200.00 €
TOTAL R 27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	43 200.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 7 265.00 €	50 465.00 €	- €	43 200.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		43 200.00 €		43 200.00 €

Ajustements en fonctionnement :

60611 – Eau & Assainissement – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 760.00 € supplémentaires.

60631 – Fournitures d'entretien – Un dépassement est constaté d'un montant de 500.00 € dû à une double commande sur les produits d'entretien de la Crèche. En effet, le changement de personnel au sein des différentes structures a occasionné un malentendu sur la gestion des commandes. Une reprise de tout ou partie des produits en trop a été négociée avec le fournisseur ; un avoir d'environ 600.00 € nous parviendra d'ici les jours prochains. Cet avoir fera l'objet d'une recette au compte 7788.

6161 – Assurances – Une régularisation 2017 sur l'assurance 'dommages causés à autrui' non prévue a causé un dépassement de crédits, ainsi il nous faut les augmenter de 200.00 €.

6231 – Annonces et insertion – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 250.00 € ; les dépenses concernent principalement les abonnements au service Marché on Line, plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Au vu du nombre de consultations lancées cette année, la provision n'était pas adéquate.

6238 – Publicité - Des insertions publicitaires n'étaient pas prévues comme celles au magazine Jura proposée par l'Office de Tourisme pour un montant de 2 000.00 €, aux éditions Topo Escalade Sites Jura ...il faut ajuster les crédits pour un montant de 660.00 €.

739223 – FPIC 2018 - Après notification du FPIC, nous pouvons dégager 35 361.00 €. 31 521.00 € sont donc pris sur cette ligne pour ajuster les dépenses supplémentaires.

657341 – Communes membres du GFP – Cette dépense concerne le Pacte fiscal et financier avec les communes. Au vu de la notification du FPIC 2018 définitif, il est nécessaire de la réajuster d'un montant de 45 496.00 €.

61611 – Intérêts réglés à l'échéance – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 210.00 € supplémentaires.

6419 – Remboursement sur rémunérations du personnel – 13 738.00 € supplémentaires aux prévisions ont été perçues, nous pouvons donc dégager 11 855.00 € pour ajuster les dépenses supplémentaires.

74781 – Participation CAF Ludothèque – 1769.00 € supplémentaires aux prévisions ont été perçues, nous pouvons donc dégager 1 700.00 € pour ajuster les dépenses supplémentaires.

74782 – Participation CAF Crèche – 3011.00 € supplémentaires aux prévisions ont été perçues, nous pouvons donc dégager 3 000.00 € pour ajuster les dépenses supplémentaires.

Le volume budgétaire réajusté en fonctionnement s'élève à 16 555.00 €.

Ajustements en investissement :

2158 – Matériel outillages pour technicien – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 165.00 € supplémentaires.

23151 – Travaux de réfection Via Ferrata – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 7 100.00 € supplémentaires.

L'ensemble de ces crédits seront pris sur le compte **23136 – Réhabilitation de la Crèche**, où une marge est dégagée.

2763846 – Participation Budget SPANC (équilibre D/R) – Un décalage de versement des subventions sera constaté d'ici le 31/12, ainsi il nous faut prévoir un réajustement de ces lignes de 43 200.00 €.

Le volume budgétaire réajusté en investissement s'élève à 43 200.00 €.

BUDGET MUSÉE DU JOUET

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 - Fournitures d'entretien	- 200.00 €			
D-60632 - Petit équipement	- 1 000.00 €			
D-6064 - Fournitures administratives	- 150.00 €			
D-6068 - Médiation	- 500.00 €			
D-607 - Achat stock boutique	- €	5 000.00 €	- €	- €
D-611 - Prestations de services	- 550.00 €			
D-6236 - Catalogues et imprimés	- 500.00 €			
D-6237 - Communication	- 800.00 €			
D-6257 - Réceptions	- 200.00 €			
D-6358 - Autres droits	- 500.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 4 400.00 €	5 000.00 €	- €	- €
R - 707 - Ventes boutique	- €	- €	- €	600.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	- €	- €	- €	600.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 4 400.00 €	5 000.00 €	- €	600.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		600.00 €		600.00 €

Comme chaque année à cette période, des crédits supplémentaires sur les achats de la boutique sont sollicités, afin que la boutique soit achalandée au mieux pour la fin d'année (vacances Toussaint et Noël).

Après analyse et perspectives financières d'ici le 31 décembre, il s'avère qu'aucune recette supplémentaire sur les ventes ne sera dégagée par rapport aux prévisions budgétées. Ainsi l'équilibre de ce supplément de dépenses ne peut se faire par une augmentation des ventes de la boutique.

Une réflexion a donc été menée afin de trouver des solutions :

- Un travail sur les dépenses de fonctionnement a été engagé ; ainsi les crédits supplémentaires pouvant être dégagés pour les achats boutique sont de 5 000.00 € au détriment d'autres dépenses prévues qui seront reportées sur l'exercice 2019,
- La mise en place d'un système de dépôt-vente sera sollicité auprès des fournisseurs,
- L'agencement de la boutique sera revu pour minimiser 'l'effet de vide' qui la rend beaucoup moins attractive et ne favorise pas les achats.

Actuellement, les perspectives financières au 31/12 laissent prévoir un déficit d'environ 15 000.00 €. Si 20 000.00 € sont réengagés, il nous faut prévoir un déficit d'environ 35 000.00 €.

Le volume budgétaire réajusté s'élève à 600.00 €.

BUDGET SPANC EAU & ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6261 -Frais d'affranchissement	- 11.00 €	- €	- €	- €
627 -Services bancaires et assimilés	- €	10.00 €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 11.00 €	10.00 €	- €	- €
7588 -Autres	- €	1.00 €	- €	- €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	- €	1.00 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 11.00 €	11.00 €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
D - 1687 - Avance budget général	- €	43 200.00 €	- €	- €
R - 1687 - Avance budget général	- €	- €	- €	43 200.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	- €	43 200.00 €	- €	43 200.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	43 200.00 €	- €	43 200.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		43 200.00 €		43 200.00 €

Afin de régulariser des arrondis de TVA, il faut réajuster les crédits du compte 7588 de 1.00 €.

Le compte 627 – services bancaires et assimilés – qui concerne les frais des règlements TIPI par les usagers doit également être réajusté et crédité de 10.00 €.

Le volume budgétaire réajusté en fonctionnement s'élève à 11.00 €.

En investissement, il nous faut augmenter les lignes de participation du BP général en dépenses et en recettes, car nous aurons un décalage des versements des subventions.

Le volume budgétaire réajusté en investissement s'élève à 43 200.00 €.

BUDGET ZA LES QUARRÉS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6045 - Achat d'études, prestations de services	- 1.00 €	- €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- 1.00 €	- €	- €	- €
D-65888 - Autres	- €	1.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- €	1.00 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 1.00 €	1.00 €	- €	- €

Afin de régulariser des arrondis de TVA, il faut réajuster les crédits du compte 65888 de 1.00 €.

Ces 4 décisions modificatives sont validées par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Approbation attributions de compensations définitives 2018

Le Président précise que, dans le cadre des transferts de compétences intervenus depuis le 1^{er} janvier 2018, un rapport d'évaluation pour le transfert de la compétence « GEMAPI -Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » a été soumis à l'approbation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par ailleurs, vu la délibération N°03/2018 en date du 8 février 2018, actant avec un avis favorable, le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT du 22 janvier 2018, et approuvant le mode de calcul dérogatoire ou dite de 'fixation libre', avec aucune modification des attributions de compensation,

Considérant l'avis favorable des conseils municipaux des communes-membres sur ce rapport d'évaluation et sur le mode de calcul dérogatoire des charges à transférer pour cette compétence,

Vu la délibération N°02/2018 en date du 8 février 2018 approuvant les attributions de compensation définitives 2017,

Vu la délibération N°03/2018 en date du 8 février 2018 approuvant les attributions de compensation provisoires 2018,

Il faut à présent délibérer pour approuver les attributions de compensation définitives 2018.

Communes	AC 2018
CHANCIA	25 492.00
CHARCHILLA	12 444.00
CHATEL DE JOUX	- 9 299.00
COYRON	- 1 152.00
CRENANS	- 5 863.00
LES CROZETS	- 1 537.00
ETIVAL	- 13 538.00
JEURRE	3 280.00
LAVANCIA EPERCY	111 281.00
LECT	55 959.00
MASOD	9 014.00
MARTIGNA	- 6 120.00
MEUSSA	36 133.00
MOIRANS EN MONTAGNE	421 061.00
MONTCUSEL	13 644.00
VAUX LES ST CLAUDE	39 899.00
VILLARDS D'HERIA	10 649.00
	701 347.00

Guy MOREL demande ce que perçoit la communauté de communes et reverse aux communes.

Pascal GAROFALO lui indique que c'est une opération totalement neutre.

Guy MOREL s'interroge sur les attributions de compensations de la taxe professionnelle (TP).

Le Président lui indique qu'il est difficile de lui répondre car cette taxe n'existe plus. Face à son incompréhension, une note explicative retraçant l'historique de ces attributions de compensations lui sera communiquée ultérieurement.

Les attributions de compensations définitives 2018 sont validées à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Taxe GEMAPI

Il est nécessaire de délibérer **pour reconduire** la taxe GEMAPI sur 2019. Le montant de la cotisation PNR du Haut-Jura reste inchangé, soit 50 317 €.

Pascal GAROFALO précise que la collectivité Jura Sud valide le produit et non le taux.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Adhésion au GIP Bourgogne Franche Comté

Le Président explique que, chargé d'une mission d'intérêt public, le GIP Bourgogne-Franche-Comté accompagne les collectivités et organismes publics de Bourgogne-Franche-Comté dans la transition numérique. Il propose une offre de services informatiques et numériques ; Ces services sont accessibles sur la plate-forme Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, et permettent de :

- **Répondre aux obligations réglementaires** : marchés publics (profil acheteur), gestion des instances, délibérations, transmission des actes, des flux comptables, parapheur électronique, facturation électronique, archivage électronique,
- **Améliorer la relation aux usagers/citoyens** : création de site internet, télé-formulaires, annuaires de services, outils d'enquêtes en ligne, outils d'envoi de newsletters, ...
- **Travailler à distance et en mode projet** : espace projet partagé, service de visioconférence, prise de note en ligne,
- **Accompagner dans l'utilisation des services et anticiper les obligations de demain** : présence de proximité, formation, assistance, conseil, veille réglementaire,
- **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)** : méthodologie et outils pour produire nos registres.

Au sein du GIP, un Ambassadeur de proximité est dédié à l'accompagnement des collectivités jurassiennes dans l'appropriation de ces services numériques.

Face à toutes ces obligations réglementaires, il nous semble nécessaire de bénéficier de l'accompagnement du GIP, notamment sur la dématérialisation totale des Marchés Publics, qui prend effet à compter du 1^{er} octobre 2018 ; la commande publique passe à 0 papier ; tous les échanges entre acheteurs et entreprises seront dématérialisés à commencer par la remise des offres obligatoirement électronique pour les marchés supérieurs à 25 000.00 €.

Le GIP compte plus de 1450 adhérents dont 1000 communes de moins de 3500 habitants. L'adhésion comprend le pack complet de tous ces services numériques. La cotisation annuelle inclut l'utilisation de tous les services, y compris les formations, sans limitation. Pour les communautés de communes, elle est calculée sur la base du nombre d'habitants.

Il faut savoir que si au moins 2/3 des communes adhèrent, une remise de 20% est déduite des cotisations. L'adhésion pour la communauté de communes s'élève à 7 572.00 € (hors remise). Elle serait de 6 058.00 € avec remise.

Il faut également désigner un représentant pour siéger à l'AG du GIP et un représentant suppléant. Pascal GAROFALO laisse la parole à Michel BLASER qui connaît bien le sujet.

Michel BLASER précise que ce GIP a été créé au départ à l'échelle de la Région de Bourgogne en 2005. Elle a été la première plateforme régionale dématérialisée des marchés publics. Tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté financent le, GIP excepté le Jura. Il indique que c'est un outil très utile car il permet à chacun de suivre un dossier en ligne.

Le GIP comptait 1430 adhérents en 2017 : de 50 communes en septembre 2017, il compte aujourd'hui 2000 à 2500 communes.

Guy MOREL indique que la commune de Lect a également reçu cette information et demande comment faire pour adhérer.

Le Président lui indique que les communes adhèrent individuellement.

Pascal GAROFALO demande à Michel BLASER s'il est d'accord pour représenter la collectivité au GIP ainsi qu'à Dominique GRESSET BOURGEOIS, d'être suppléant. Ceux-ci acceptent.

Cette adhésion est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Cession du véhicule Sandero

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement de la SANDERO, celle-ci va être reprise par la concession RENAULT pour un montant de 2 500.00 €.

Il faut donc délibérer sur cette cession afin de passer les écritures comptables de cession.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Adhésion services mutualisés SIDEC

Comme chaque année, il est nécessaire d'approuver l'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC. Les conditions financières 2018 sont les suivantes :

- Support IDG : Informatique de gestion (pack magnus évolution) = 5 685.00 €
 - Support Système : Matériel et hébergement informatique = 6 727.00 €
 - SIDECBOX = 1 080.00 €
 - Support CLOUD = 720.00 €
- ⇒ Montant global 2018 = 14 212.00 €

Par délibération en date du 27 janvier 2018, le SIDEC a adopté un nouveau modèle de convention précisant les conditions et modalités de mise à disposition de son SITIC au profit de ses membres et a donc adopté un modèle d'avenant permettant aux collectivités déjà adhérentes de bénéficier de cette nouvelle convention ; il faut donc également approuver cet avenant.

Cette adhésion ainsi que l'avenant sont acceptées par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

6. Développement économique et mutualisation

- Aide à l'immobilier d'entreprise

Serge LACROIX explique que, la SCI AGIB constituées de 2 actionnaires également actionnaires de l'entreprise SOFRABAT, a le projet de construire un bâtiment artisanal sur la ZAE de Lavancia-Epercy (Sous la Combe). Le coût prévisionnel est de 418 357,62 € HT + 16 285 € HT de frais annexes.

Sur les 405,7 m² de bâtiment, 295,5 m² seront dédiés à la production (fabrication d'éléments préfabriqués, préparation-assemblage des armatures, fabrication de gabarits).

SOFRABAT sera locataire de ces bâtiments.

Conformément au règlement mis en place pour les aides à l'immobilier et dans le cadre du budget prévu sur 2018, il est proposé d'accorder une aide de **10 000 €** à la SCI AGIB.

Le Président précise que c'est une simple délibération dans le cadre du dispositif déjà délibéré et du budget alloué (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

7. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Multi-accueil Pause Câlin : mise à jour règlement de fonctionnement

Alain RIGAUD indique qu'il est proposé de faire des changements dans le règlement lié :

- au nouveau protocole médical et aux conditions d'éviction mis en place avec le médecin référent,
- aux délais nécessaires pour prévenir de l'absence d'un enfant et annuler la réservation d'un repas (le mercredi de la semaine précédente afin d'organiser aussi les plannings du personnel),
- à l'adaptation à faire sur 8 séances minimum (trop négligée par certains parents),
- au nouveau temps d'échange en fin d'année réunissant les enfants, les familles et l'équipe du multi-accueil.

Par ailleurs, les modifications successives rendaient le document peu lisible : la rédaction du règlement a été entièrement revue pour une meilleure compréhension par les familles.

Isabelle TISSOT se demande si 8 séances d'adaptation sont vraiment nécessaires : cela lui paraît beaucoup. Alain RIGAUD lui répond que l'équipe constate qu'avec moins, l'enfant n'est pas à son aise.

Cette mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

8. Culture et communication

● Rapport d'activités 2017

Le rapport d'activité d'une Communauté de Communes est une obligation de la loi :

« Le président d'un EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Ce rapport fait l'objet d'une communication par tous les maires au sein de leur propre conseil municipal. »

Ce rapport est présenté après le conseil communautaire d'avril ayant délibéré sur les comptes administratifs 2017. En effet, les CA 2017 devant apparaître au rapport d'activité, il est nécessaire d'attendre leur approbation.

Pour Jura Sud, ce bilan transparent est un retour sur l'année 2017 en images, en mots et en chiffres pour chacune des commissions de Jura Sud. Il sera en ligne sur nos sites internet/extranet et distribué aux 17 mairies.

Claude BENIER ROLLET remercie tous les agents ainsi que les Vices Présidents pour le travail effectué. Le Président remercie également tous les acteurs pour la rédaction de ce document. Il précise qu'il reflète vraiment le travail effectué à Jura Sud dans sa globalité et que ce support doit être communiqué le plus largement possible.

Ce rapport d'activités 2017 est validé à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Claude BENIER-ROLLET dresse un bilan sur les fréquentations au musée du Jouet :

- 25 700 visiteurs sur juillet et août
- + 22% en août par rapport à 2017
- +32% par rapport à l'année 2016 et +19% par rapport à 2015
- Panier moyen 3.73 € cette année (il était à 4.14 € pour l'été 2017)
- 42132 visiteurs en août objectif 50 000 d'ici décembre 2018

● Redéploiement dispositifs numériques au musée du Jouet

Claude BENIER-ROLLET explique que, le projet « E-STOIRES AU PAYS DU JOUET » vise à valoriser les collections du musée du jouet et à favoriser son attractivité en s'appuyant sur des dispositifs numériques innovants. Afin d'adapter son offre aux usages actuels, le musée souhaite proposer à ses visiteurs une application de visite en mobilité, ne nécessitant ni téléchargement, ni connexion internet.

1. CONTEXTE

L'usage des technologies numériques s'est banalisé dans nos vies quotidiennes. Outil au service de la médiation et de la valorisation du patrimoine, le numérique est aujourd'hui très présent dans les musées. En 2012, la rénovation du musée du Jouet a fait la part belle aux dispositifs numériques et au multimédia. Répondant à différents usages, ils font partie intégrantes de la scénographie du nouveau musée du Jouet (tables et écrans tactiles), offrent une solution de guidage en mobilité (audio vidéo guide jeune public) ou ponctuent le parcours d'exposition de pauses ludiques. De nouveaux développements en 2013 et 2015, conçus initialement pour animer des expositions temporaires, sont depuis venus enrichir le parcours permanent (« serious game » sur le design des jouets et « photomaton des héros »).

En 2018, après 5 années et demie d'exploitation et plus de 300.000 visiteurs, certains de ces outils posent des problèmes de maintenance ou sont obsolètes. Les technologies ont évolué et de nouveaux usages apparaissent. Les enquêtes menées auprès des publics du musée du Jouet confirment que les dispositifs de médiation numérique sont très prisés. Elles mettent par ailleurs à jour de nouveaux besoins portant sur des thématiques spécifiques (par exemple l'histoire locale, les jeux vidéo) ou émanant de publics particuliers (adultes, étrangers, personnes en situation de handicap).

2. ENJEUX

- S'inscrire dans une démarche de **valorisation** patrimoniale, culturelle et économique
- Accroître l'attractivité touristique de Jura Sud
- Démocratiser la connaissance auprès d'un large public
- Améliorer l'accueil des publics du musée du Jouet

3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Enrichir le parcours numérique du musée et rendre accessible certaines ressources (collections en réserve, fond iconographique) grâce à des dispositifs numériques d'aide à la visite in situ
- Compléter la médiation humaine (visite guidée) en répondant aux besoins de différentes catégories de public
- Remplacer les dispositifs obsolètes : application mobile « jeune public » développée en 2011 - tables tactiles espace des « mondes virtuels »

4. PUBLICS CIBLES

- Familles -> offre ludique et coopérative
- Adultes -> contenu enrichi
- Touristes étrangers -> traduction en anglais, allemand et néerlandais
- Public en situation de handicap -> version LSF, audiodescription et « facile à lire et à comprendre »

5. CHOIX TECHNOLOGIQUES

Les solutions devront être innovantes, durables, adaptables et évolutives. La recherche de simplicité et de souplesse guidera les choix technologiques :

- côté utilisateurs : prise en main facile sur le smartphone du visiteur, sans téléchargement, ni besoin d'accès internet
- côté personnel du musée : autonomie complète du personnel du musée dans l'administration des contenus afin d'enrichir et de mettre à jour les visites périodiquement, outil de back-office intuitif et permettant la réutilisation de contenus existants, maintenance réduite et assurée à distance par le prestataire, pas de parc d'appareils en location ou en nombre très limité

6. CALENDRIER

- Sept/Déc 2018 : Montage financier, appels d'offre – Rédaction des contenus - parcours « jouet jurassien »
- 2019 : Mise en place des solutions matériel/parcours numérique « Jouet Jurassien » à l'occasion des 30 ans du musée du Jouet ; réintégration du parcours « enfants » existant dans le nouveau dispositif
- 2020 : Parcours découverte « adultes » exposition permanente ; traduction publics étrangers ; Parcours « Jeux vidéo »
- 2021 : Parcours « Public en situation de handicap »

7. BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses € HT 2018		Recettes € HT 2018	
Etude - AMO	5000.00	Région BFC	26 500.00 50 %
Mise en place d'un parcours numérique centré sur la thématique « Jouet jurassien »	45 000.00	Autofinancement Jura Sud	26 500.00 50 %
Réintégration des contenus du parcours ENFANTS existant dans le nouveau dispositif	3000.00		
TOTAL	53 000.00	TOTAL	53 000.00 100%

Dépenses € HT 2019		Recettes € HT 2019	
Création d'un parcours numérique ADULTES traduit en	9 000.00	Région BFC	16 000.00 50 %

anglais, allemand, néerlandais					
Création d'un parcours jeu vidéo	23 000.00	Autofinancement Jura Sud	16 000.00	50 %	
TOTAL	32 000.00	TOTAL	32 000.00	100%	

Dépenses € HT 2020		Recettes € HT 2020		
Parcours numérique public en situation de handicap	20 000.00	Région BFC	10 000.00	50 %
		Autofinancement Jura Sud	10 000.00	50 %
TOTAL	20 000.00	TOTAL	20 000.00	100%

Le Président résume les propos de Claude BENIER ROLLET en disant que l'idée est d'améliorer ce matériel numérique pour maintenir l'attractivité du musée. Il s'agit d'une délibération de principe pour permettre la demande des subventions : elle est votée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Délibérations affectations collections acquises au Musée du Jouet

Claude BENIER-ROLLET précise qu'il convient de prendre une délibération pour l'affectation au musée du Jouet des collections acquises par la communauté de communes Jura Sud en 2012, 2013, 2014 et 2018.

Les objets cités ont reçu un avis favorable de la commission scientifique interrégionale des musées de France pour leur acquisition. Pour pouvoir les entrer réglementairement et définitivement dans la collection du musée du Jouet et les inscrire sur le registre d'inventaire, la Communauté de Communes Jura Sud propriétaire doit les affecter au musée du Jouet.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Claude BENIER-ROLLET termine en disant qu'il offre en souvenir de l'évènement des 50 ans du barrage de Vouglans, un gobelet à chaque conseiller communautaire.

9. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Aménagement site Regardoir

Jacques ZANINETTA indique que cette délibération permet de valider le plan de financement de l'étude de programmation détaillée associée à une AMO. Elle permettra de prétendre à des aides via le programme LEADER (fonds FEADER) et FNADT (Massif du Jura). Sur environ 50 000€ HT d'étude, on peut espérer n'avoir à déboursier que 10 000€. Cette délibération permettra aussi le lancement de la consultation, obligatoire puisque le montant estimé de l'étude est supérieur à 25000€ HT (règle des marchés publics). Le cahier des charges est en cours de finalisation.

Cette proposition de délibération est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Modification horaires ouverture Office de tourisme

Dans le classement des OT, il est nécessaire d'avoir une délibération qui fixe les horaires d'ouverture de l'OT. Celle-ci une fois prise, ne sera plus à prendre

Les horaires d'ouverture seront comme suit :

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que le samedi pendant les vacances scolaires toutes zones confondues de 09h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le dimanche en juillet-août de 09h30 à 12h30.

Il est également ouvert en sus lors des manifestations événementielles sur sa zone géographique d'intervention et lorsque la fréquentation touristique le justifie notamment lors des week-ends des ponts de mai et du mois de juin.

Durant les jours fériés, l'Office de Tourisme est fermé excepté les 14 juillet et 15 août pour lesquels il est ouvert de 09h30 à 12h30.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

10. Service à la population et CIAS

- Commission intercommunale pour l'accessibilité

Jean-Pierre BROCARD présente les objectifs définis par la loi du 11 février 2015 :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie/espaces publics, des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et personnes âgées
- Etablir et présenter un rapport annuel au conseil communautaire et faire des propositions d'amélioration ;
- Transmettre ce rapport au Préfet, au Conseil départemental du Jura, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, aux responsables des infrastructures concernés par le rapport ;
- Tenir à jour la liste des ERP situés sur le territoire intercommunal ayant élaboré un agenda d'accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et âgées.

Cette commission s'appuiera sur le travail déjà réalisé par les communes et la commission d'élus mise en place sur le précédent mandat.

La commission doit comprendre des représentants :

- de l'EPCI,
- de personnes handicapées,
- de personnes âgées,
- d'acteurs économiques
- d'associations d'utilisateurs

Il est proposé de solliciter les structures suivantes :

- CIAS (toutes les communes y sont représentées)
- APEI de Saint Claude (handicap)
- APF du Jura (handicap)
- MDPH (handicap)
- ADMR (personnes âgées)
- Prodesa (personnes âgées)
- CCI du Jura (commerce, industrie)
- Club du renouveau (personnes âgées)
- Union commerciale de Moirans-en-M (l'élu de Vaux-les-Saint-C. relayera auprès des commerces de la commune)
- Services d'Etat (DDT, DDCSPP)
- CCLV (consommateurs)
- ADIL (logement)
- OPH (logement)
- SDIS (sécurité)

La commission devrait se réunir début novembre.

La mise en place de cette commission et la sollicitation de personnes extérieures sont acceptées par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

11. Vie sportive et associative

- Vestiaires de Coyron

Jean-Charles DALLOZ précise que, suite à la Commission d'appel d'offre (CAO) du mardi 18 septembre 2018, 2 lots sont en cours de négociation. Une prochaine CAO aura donc lieu ultérieurement. Cependant, afin de ne pas prendre de retard vis-à-vis des subventions, une délibération est nécessaire autorisant le Président à désigner par voie d'arrêté, les entreprises attributaires des marchés à l'issue de cette seconde consultation, conformément à l'analyse des offres qui en résultera.

Cette proposition de délibération est validée à l'unanimité (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

Jean-Charles DALLOZ revient sur la course « Jurassik Race » qui aura lieu ce week-end à Moirans-en-Montagne, il remercie le soutien de la commune de Moirans-en-Montagne et félicite les agents Salim BOUZIUK, Eric DANJEAN ainsi que la deuxième équipe des emplois verts pour le travail effectué.

12. Environnement et PNR Haut-Jura

- Conseils en énergie partagés (CEP)

En l'absence de Gérald HUSSON, Le Président développe le sujet :

S'intégrant parfaitement dans le plan d'actions TEPos (validé en Conseil Communautaire le 08/02/18), la mission CEP se traduit par la mise à disposition d'un technicien spécialisé (le conseiller CEP) durant 3 années afin d'accompagner Jura Sud sur la maîtrise énergétique de son patrimoine (bâtiments, éclairage, eau et véhicules). Le service réalisé par le SIDEC comprend une gestion comptable de l'énergie, la réalisation de diagnostics de bâtiments, un contrôle et suivi de la facturation énergétique.

Le coût de la mission CEP pour la CC Jura Sud est de 2 000 € sur 3 ans (1 000 € la première année et 500 € les deux années suivantes).

Pour celles qui le souhaitent, Pascal GAROFAOLO précise que l'accompagnement des communes de la communauté de communes est en construction et fera l'objet d'un conventionnement spécifique entre chaque commune et le SIDEC.

Cette proposition est validée à l'unanimité (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Pascal GAROFALO précise que le dispositif CEE est une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie. Cette convention permettra de valoriser nos actions éligibles (travaux d'efficacité énergétique) auprès du SIDEC du Jura. En effet, le syndicat d'énergie est habilité à regrouper et à déposer les certificats d'économie d'énergie sur le registre national. La CC Jura Sud garde la possibilité de transférer tout ou partie des actions éligibles CEE au SIDEC.

La répartition des ressources financières après valorisation des CEE est la suivante :

- 30% pour le SIDEC,
- 70% pour Jura Sud.

Ces certificats d'économie d'énergie sont acceptés par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Grand cycle de l'eau

Le Président développe en disant que, outre la compétence GEMAPI devenue obligatoire pour les communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018, des compétences liées au grand cycle de l'eau ne peuvent être traitées indépendamment de la GEMAPI sur les bassins versants de la Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe d'une part, de la Valserine d'autre part.

Elles recouvrent les champs suivants :

- Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain,
- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à suivre et améliorer la qualité de l'eau,
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure,
- L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il convient de modifier la délibération définissant l'intérêt communautaire des statuts de la CC Jura Sud en y ajoutant ces éléments pour décrire la compétence « Protection et la mise en valeur de l'environnement ».

Le Président précise que les communes n'ont pas à délibérer sur le sujet. Cette modification de l'intérêt communautaire des statuts de la communauté de communes Jura Sud est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Par ailleurs, toujours dans cette logique de cohérence d'action sur le grand cycle de l'eau entre GEMAPI et « hors GEMAPI », il est proposé de déléguer ces compétences au PNR du Haut-Jura à qui la CCJS a déjà confié la GEMAPI

Cette délégation se fait sur la base d'un programme prévisionnel sur 5 ans raison de 1 euro/habitant/an sur le bassin versant de la Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe (sur la base de la population DGF au prorata de la surface couverte par le bassin versant).

Cette délégation de compétence « hors GEMAPI » au PNR Haut-Jura est votée par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

20h23 départ de Christophe RODIA, le résultat des votes de la prochaine délibération sera donc modifié.

- Chaufferie bois granulés siège Jura Sud

Pascal GAROFALO indique que, après avoir délibéré le 12 avril 2018 sur la base de coûts prévisionnels, cette nouvelle délibération permet de valider les montants affinés des travaux nécessaires à la création d'une chaufferie bois granulés ainsi qu'au réaménagement des sanitaires du siège administratif de Jura Sud. Cette nouvelle délibération est nécessaire à la sollicitation des financeurs sur ce projet (Région et FEDER Européen).

	Coûts réels DPGF		Total travaux TTC
	HT	TTC	
Lot N°01 : DEMOLITION MACONNERIE	9 831,50 €	11 797,80 €	77 061,12 €
Lot N°02 : PLATRERIE PEINTURE FAIENCES	5 556,00 €	6 667,20 €	
Lot N°03 : CHARPENTE METAL - SERRURERIE	5 239,41 €	6 287,29 €	
Lot N°04 : CHAUFFAGE	43 590,69 €	52 308,83 €	
INGENIERIE (Moe Lazarotto)	5 500,00 €	6 600,00 €	
TOTAL TRAVAUX + INGENIERIE	69 717,60 €	83 661,12 €	

Financement Région BFC, Département 39	15 789,26 €
Financement Europe FEDER	26 316,26 €
TOTAL SUBVENTIONS (sanitaires non éligibles)	42 105,52 €
Autofinancement Jura Sud	27 612,08 €

60%

Ce plan de financement est approuvé à l'unanimité (*résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Guy MOREL demande la date butoir de la prise de compétence « eau et assainissement » et demande si l'on peut dissocier la compétence eau potable de la compétence assainissement.

Pascal GAROFALO lui indique 2026 comme date butoir.

Il est précisé que sur l'eau potable, la communauté de communes Jura Sud, n'a pas de compétence. ; Sur le volet « assainissement », la collectivité a une compétence facultative l'assainissement non collectif (art.14-10 des statuts de la CCJS).. De ces constats, le transfert des deux compétences « Eau potable » et « Assainissement » sont reportables au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Un tel report nécessite une délibération des communes d'ici le 1^{er} juillet 2019 :

- 1- POUR ou CONTRE le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Jura Sud et
- 2- POUR ou CONTRE le transfert de l'assainissement (dans son ensemble) à la Communauté de Communes Jura Sud.

Si au moins 25% des communes (soit 5) représentant au moins 20% de la pop se positionne CONTRE, le transfert est repoussé au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes Jura Sud peut, à tout moment, délibérer pour prendre l'une ou l'autre ou les deux compétences. Dans ce cas, les communes auront 3 mois pour se positionner (conditions identiques que précédemment).

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h25.



